Image not found or type unknown

Honoraires réclamés par mon avocat

Par **vidocq**, le **29/03/2009** à **13:52**

Bonjour.
Ma demande en divorce est devenue caduque. J'ai réglé 2 factures à mon avocat. Depuis le passage devant le juge je n'ai plus eu de nouveles de sa part jusqu'en fin d'année 2008 où elle a dépêché un huissier au domicile de mon mari pour assignation en divorce, et ceci sans mon accord.
Maintenant elle me réclame une facture provisionnelle de 777 euros plus les frais d'huissier.
Ma question est : Dois-je lui payer l'intégralité d'un divorce qui ne sera jamais prononcé

Merci de m'éclairer si qu'elqu'un a la réponse

Par **jeetendra**, le **29/03/2009** à **14:28**

bonjour, l'avocat à raison, si votre procédure de divorce n'a pas aboutie "caduque", c'est pas de sa faute, vous devez lui régler ce qu'il vous demande "honoraires", pour contester il faut adresser un courrier recommandé avec accusé de réception au Batonnier de l'Ordre des avocats dont dépend votre avocat, courage à vous, cordialement

Par **vidocq**, le **29/03/2009** à **14:49**

Merci beaucoup de votre diligence et je pense que je vais la payer !!
Bon dimanche à vous.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés